

font la paire de chenapans. Crapule!

Tu feras pas grand lard avec l'argent que tu voudrais tant toucher, mais dont tu ne verras jamais la couleur. Pauvre être, tu as toujours été dans la dèche, tu étudiais des plans pour obtenir de l'argent de quelque manière que ce fut. Peu t'importe, de vol ou de rapine, tout est bon pour toi, canaille, crasse, hypocrite.

Voici à quels traitements nous sommes exposés de la part de ceux qui défendent la sainte cause de la religion et la personne sacrée de l'évêque.

Nous n'avons pas à rougir de notre pauvreté, mais par exemple le clergé ne peut pas en dire autant de sa richesse.

PAUPER.

## CALOTTE PAPALE

Nous empruntons à une pieuse feuille le récit suivant, qui possède une saveur toute particulière de fanatisme et d'enfantillage farcis de beaucoup de naïveté :

Sachant que, du temps de son prédécesseur, *il s'est fait un véritable commerce de vêtements ayant appartenu à Pie IX*, le pape actuel ne cède que très difficilement aux sollicitations de ce genre. Léon XIII n'est pourtant pas intraitable, quand il a la certitude morale qu'il ne s'agit pas de *quelque arrière-pensée de spéculation*. Certaines personnes offrant à cet égard toutes les garanties voulues peuvent, j'en ai l'assurance, obtenir les faveurs dont les fidèles sont admis à bénéficier, quand ils inspirent eux-mêmes toute confiance.

Cet aveu dénué d'artifice a une saveur particulière.

Mais ignorant ces choses,— ne sachant pas d'ailleurs, vraisemblablement, à qui s'adresser,— une jeune catholique, désireuse d'avoir à tout prix quelques objets ayant appartenu à Léon XIII, a eu recours à un stratagème hardi. De ses mains pieuses elle a confectionné une calotte blanche en tout semblable à celles que porte le Pape Pecci ; à l'un des pèlerinages de cette année, elle s'est approchée du Saint Père et l'a supplié d'échanger sa calotte contre celle qu'elle lui tendait en tremblant.

Un échange de calottes, quoi ?

Et comme Léon XIII était hésitant, la pieuse jeune fille, cédant aux irrésistibles impulsions de son ardente piété, fit elle-même la substitution tant souhaitée, d'un mouvement si rapide et si visiblement inspiré par la ferveur de sa foi, que le Saint-Père n'eut pas la force de formuler un seul reproche, sourit paternellement et lui donna sa bénédiction.....

Voilà maintenant qu'il y a inspiration de la foi à retirer une calotte.

Religion, que de sottises on commet en ton nom !

ROMA.

## LA QUESTION

La *Vérité* pose très nettement la question à l'égard du procès du CANADA-REVUE contre Mgr Fabre :

S'il nous était permis d'émettre un avis sur ce sujet nous dirions qu'il serait plus intéressant de savoir tout de suite si nos magistrats prétendent avoir le droit de juger un évêque dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. C'est le point important pour les catholiques.

Mais certainement.

Puisque c'est justement pour cela que se fait le procès.

D'ailleurs, nous préférons la question ainsi posée :

Les évêques sont-ils au-dessus de la loi ?

Pour nous, nous répondons :

Non.

JUS.

Dimanche, au Parc Solmer, matinée et soirée avec de nouveaux artistes. Troupe renouvelée. Orchestre. Ménagerie, etc.